



Corps interministériel des Attachés de l'État : Des améliorations pour 2027, mais !

Des ratios de promotion améliorés, mais à partir de 2027 !

Le ministre David Amiel a ouvert le CSFPE du 17 mars 2026 en annonçant, dans le cadre de la réforme des IRA et du décret de modification du statut particulier du corps interministériel des attachés de l'administration de l'État, des modifications des ratios pro/pro :

- **Le taux de promotion pour les attachés principaux d'administration (accès au deuxième grade) passera de 7 % à 12 % pour la campagne de promotion 2027.**
- **Le taux de promotion des attachés d'administration hors classe (accès au troisième grade) passera de 4 % à 8 % en 2027 puis à 10 % en 2028.**

Cette évolution permettra à de nombreux agents de bénéficier d'une promotion de grade.

Pour autant, l'accès aux échelons spéciaux de la « hors classe » des attachés reste inchangé !

Ouvrir le chantier des rémunérations : une exigence constante !

En préalable à l'étude du projet de décret sur le statut du corps interministériel des attachés d'administration de l'État, **L'UNSa** a rappelé l'urgence d'ouvrir les discussions autour des rémunérations et des carrières.

La situation actuelle n'est tenable pour aucun des agents face aux évolutions de l'inflation et du coût de la vie. Cette situation nuit à l'attractivité de la fonction publique.

Une avancée, mais un dispositif de revalorisation qui reste au milieu du gué !

Ce projet de décret pour les attachés permet d'ouvrir l'accès au 3ème grade (attaché d'administration hors classe) en supprimant les conditions d'accès à partir du 1^{er} janvier 2027.

Cependant, cette amélioration ne va pas jusqu'au bout de la logique de revalorisation du corps. Le ministre et la DGAFP ne vont pas jusqu'à la linéarisation en ce qui concerne les trois échelons spéciaux. La revalorisation du corps reste au milieu du gué malgré l'amendement proposé par **L'UNSa Fonction Publique** et voté par toutes les organisations syndicales.

L'UNSa Justice estime qu'en refusant la linéarisation de l'accès aux échelons spéciaux, le gouvernement ne revalorise pas vraiment le corps des attachés. Un grand nombre d'entre eux resteront à l'indice majoré 835 ou 826 avant de prendre leur retraite.

C'est certes une avancée que L'UNSa Justice salue, mais il faut aller plus loin et pour cela le gouvernement doit ouvrir une négociation sur la refonte des grilles indiciaires !

Le texte crée également un collège managérial des attachés d'administration de l'État.

L'UNSa Fonction Publique a décidé de voter l'abstention permettant à la réforme de s'appliquer tout en envoyant un message de protestation au gouvernement face à cette demi-revalorisation du corps des attachés de l'administration de l'État.

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 26 mars 2026

Le Secrétaire général
Jean-François FORGET